8.2 Justice

En 2011, 604 000 condamnations ont été enregistrées, en baisse pour la quatrième année consécutive. Cette diminution s'explique par l'émergence depuis 2004, d'une nouvelle procédure, la composition pénale, qui permet de sanctionner les contraventions et les délits de faible gravité et notamment ceux liés à la circulation routière et aux transports. En 2011, 70 000 compositions pénales ont été inscrites au casier judiciaire. Près d'une sur deux concerne la conduite en état alcoolique et plus d'une sur cinq, la conduite sans permis ou malgré suspension. Sans tenir compte des compositions pénales, le contentieux routier représente 44 % de l'ensemble des condamnations. L'importance de ce contentieux est directement liée à l'intensité des contrôles dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière. Les atteintes aux biens viennent ensuite avec un peu plus de 20 % des condamnations, suivies des atteintes aux personnes (17 %) et des infractions en matière de stupéfiants (8 %).

En général, le nombre d'infractions sanctionnées est supérieur au nombre de condamnations car plusieurs infractions peuvent être visées par une seule condamnation. Les condamnations à qualifications multiples se rencontrent davantage sur certains types d'infractions. Ainsi, en matière criminelle, les auteurs de viol ou de vol aggravé sont plus fréquemment condamnés pour plusieurs infractions que les auteurs d'homicide volontaire. En matière délictuelle, les infractions multiples sont fréquentes dans la délinquance économique et financière, de stupéfiants, d'infractions à la législation sur les étrangers ou de faux en écriture. Le contentieux routier se caractérise par une forte proportion de condamnations à infraction unique.

En 2012, le parc pénitentiaire comptabilise 57 200 places opérationnelles dans 191 établissements pénitentiaires. Les ouvertures de nouveaux établissements entre 2009 et 2012 représentent une hausse de 10 % de la capacité opérationnelle. En 2012, 64 800 personnes sont détenues, en hausse de 7 % par rapport à 2011. Parmi elles, environ 700 sont des mineurs. Au 1er janvier 2012, 10 693 personnes bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou, soit 20 % de l'ensemble des personnes écrouées condamnées. Ces aménagements de peine (placements sous surveillance électronique, placements en semi-liberté, placements à l'extérieur) ont progressé de 28,7 % en un an et de 47,7 % en deux ans.

Définitions

Condamnation: décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Dans ce cas, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire.

Amende forfaitaire, emprisonnement correctionnel, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, Loi de finances initiale, milieu fermé, milieu ouvert, réclusion : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance », Infostat Justice n° 119, ministère de la Justice, novembre 2012.
- « Budget 2013 », ministère de la Justice, 2012.
- « Les chiffres clés de la Justice 2012 », ministère de la Justice, novembre 2012.
- « Annuaire statistique de la justice 2011-2012 », ministère de la Justice, 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

90 TEF, édition 2013

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2000	2011	11/10 en %
En matière administrative	144,1	225,6	0,4
Conseil d'État	12,2	9,8	-1,4
Cours administratives d'appel	12,9	29,3	5,5
Tribunaux administratifs	119,0	186,5	-0,3
En matière civile et commerciale	2 358,3	2 654,2	-0,7
Cour de cassation	21,4	21,5	8,1
Cours d'appel	221,5	233,1	-0,2
Tribunaux de grande instance			
(hors commerce)	683,9	933,2	0,2
Tribunaux d'instance	550,3	657,2	-0,5
Juges des enfants ¹	265,3	330,7	1,0
Juridictions commerciales	297,4	193,0	-5,6
dont tribunaux de grande instance			
(activité commerciale) ²	23,1	8,4	-16,2
Tribunaux des affaires de Sécurité			
Sociale	110,3	80,2	-11,9
Conseils de prud'hommes	208,2	205,3	-0,1
En matière pénale	1 361,2	1 180,6	0,6
Cours de cassation	8,7	7,9	-1,9
Cours d'appel	86,9	104,2	0,5
Cours d'assises	2,5	2,3	-6,9
Tribunaux correctionnels	444,7	592,1	2,4
Tribunaux de police	757,7	60,6	-8,9
Juridictions de proximité	///	340,3	
Juges et tribunaux pour enfants	60,7		- , -
Amendes forfaitaires majorées	10 153,9	9 100,6	- 3,3

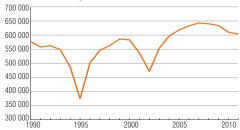
^{1.} Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

Condamnations selon la nature de la peine principale

2010 (r) 179 1 145 2003 300 441 786 88 420	287 196
003 300 441 786 88 420	287 196
786 88 420	
	86 333
007 33 684	32 924
210 178 337	167 939
207 212 524	220 839
751 61 481	62 580
319 12 326	14 746
547 27 257	25 643
236 7 144	6 780
923 609 992	603 994
	207 212 524 751 61 481 319 12 326 547 27 257 236 7 144

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2011



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi. Champ : condamnations y compris compositions pénales.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2000	2010 (r)	2011 (p)
Atteinte aux personnes	103 013	106 527	101 801
dont : homicides volontaires	461	457	398
viols	1 623	1 361	1 252
coups et violences volontaires	53 755	69 282	66 337
homicides et bless. involontaires	22 634	9 226	8 850
dont par conducteur	20 553	7 991	7 699
Atteinte aux biens	153 460	133 540	125 653
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	134 037	117 351	110 672
Matière économique et financière	25 959	15 919	13 979
dont : chèques	3 360	2 553	2 125
travail illégal	6 288	4 6 1 6	3 905
Circulation routière et transports	227 268	257 090	266 397
dont : défaut d'assurance	35 214	29 457	30 126
conduite en état alcoolique	108 461	117 755	123 013
conduite sans permis			
ou malgré suspension	17 770	57 158	57 180
grand excès de vitesse	32 983	12 368	14 208
Autres infractions	73 223	96 916	96 164
dont stupéfiants ¹	22 831	49 049	50 092
Total des condamnations	582 923	609 992	603 994

1. Trafic, détention, transport, cession et usage. Source: SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	٠.		a caro.
	2011	2012	12/11 en %
Budget ¹			
Crédits de paiement	7 138.1	7 420.6	4.0
dont dépenses de personnel	4 374,8	4 501,6	2,9
Budget de la Mission Justice (en %)	2,5	2,5	2,0
Frais de justice, aide			
juridictionnelle ²			
Frais de justice	460,0	415,0	-9,8
Aide juridictionnelle	351,1	380,0	8,2
Effectifs réels ³			
Ensemble de la mission justice	76 025	76 865	1,1
dont : justice judiciaire	31 018	31 137	0,4
administration pénitentiaire	35 057	35 511	1,3
protection judiciaire de la jeunesse	8 501	8 395	- 1,2
4 1 1 1 C 1 1 1 1 1 ED			

^{1.} Loi de finances initiale (LFI).

Administration pénitentiaire

	2000	2005	2012
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	191
Places	49 657	51 312	57 236
Personnes écrouées	51 441	59 951	73 780
Personnes détenues	51 441	59 197	64 787
Condamnés	33 341	39 041	57 501
Prévenus	18 100	20 910	16 279
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	173 063
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	144 060
Travail d'intérêt général	24 962	16 885	32 250
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	6 752
Autres mesures	6 275	6 962	11 510
Total des mesures en cours	149 588	138 855	194 572

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.

Justice 91

^{2.} La réforme de la carte judiciaire a conduit à la suppression des TGI à compétence commerciale à l'exception de ceux de la cour d'appel de Colmar et de Metz.

Constituent une partie des dépenses ordinaires.
 En équivalents-temps plein travaillés.
 Source : SDSE.